



Bessines &chos



Septembre-Octobre 2020

Le mot du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois,

Dans l'édito de Juillet/Août, je formulais le vœu que le conseil municipal se retrouve à la rentrée avec la volonté d'œuvrer ensemble pour notre commune.

Mon souhait a été en partie exaucé puisque lors de sa réunion du 10 septembre dernier, le conseil municipal a constitué 8 commissions thématiques composées d'élus de toute opinion. Leur rôle est d'étudier les sujets de leurs compétences pour proposer au conseil un avis motivé permettant à ce dernier d'arrêter une décision définitive et exécutoire.

Plusieurs commissions se sont déjà réunies avec la volonté de dégager un consensus le plus large possible. J'adresse ici, un satisfecit particulier à la commission communication qui a travaillé vite et bien pour réaliser le présent BESSINES &chos. Par leur participation active à ces commissions, tous les adjoints et les conseillers municipaux ont désormais un rôle primordial dans la préparation des décisions communales.

Comme vous avez pu le constater de visu ou en lisant l'article de Roland LE DREO des travaux significatifs ont été réalisés depuis notre installation. Les travaux de rénovation de la mairie se sont poursuivis et sont entrés dans leur phase finale avec l'aménagement des extérieurs. La livraison est prévue fin novembre si les conditions météorologiques et sanitaires le permettent et le déménagement sera réalisé d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie des témoignages de soutien qui me parviennent de plus en plus nombreux et je reste attentif à vos sollicitations aussi fréquentes que variées.

La circulation active de la COVID 19 nous appelle à une vigilance accrue, au renforcement des gestes barrière et au respect du confinement édicté par les pouvoirs publics dans le but de vous protéger, de nous protéger. En prenant bien soin de vous, vous prendrez soin de nous tous.

Soyez assurés de notre volonté d'agir pour chacun d'entre vous.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines



Le déroulement des travaux réalisés et à venir sur la commune

Travaux sur le chemin blanc

Rédigé par Roland LE DREO

Cette piste a fait l'objet d'une réfection en diorite grise suite aux travaux d'exploitation pour le CREN car le revêtement de la piste en calcaire blanc ne correspondait pas au cahier des charges du Parc Naturel Régional (PNR).

Le saviez-vous ? 1 km de chemin blanc a été rénové sur la commune

Suite à l'intervention du Maire, une remise en état rapide du chemin communal menant de Pierre Levée au Marais de la Blonde a donc été effectuée le 26 août 2020 suite à un litige avec l'entreprise GARNICA.

La surface du restant a été entièrement recouverte de grave calcaire puis compactée afin de retrouver l'aspect de "chemin blanc".



Avant

Après

La totalité de la surface dioritique a été enlevée afin de retrouver la surface d'origine du "chemin blanc".

Une visite formelle de réception de chantier avec le maire, Roland LE DREO le 1er adjoint en charge des Bâtiments Voiries, l'entreprise GARNICA et l'inspecteur des sites du gouvernement, chargé de mission paysages s'est réalisée à la fin des travaux.

Sécurisation du pont Rue François Guibert

Afin de faciliter son accès, l'élargissement et la réfection totale du pont rue François Guibert (rue de la Déchetterie) ont été réalisés, cependant ces travaux ont nécessité la fermeture de la déchetterie.



Rénovation de la mairie en cours

Les travaux à l'intérieur des locaux de la Maire sont terminés, restent ceux de l'extérieur à finaliser pour une livraison prévisionnelle d'ici la fin de l'année 2020.

Rénovation du parking Les Fruitières

Le parking « Les fruitières » (ancienne Poste) est en cours d'aménagement partiellement avec création de places de parking et marquages au sol.



Travaux d'entretien et de nettoyage des accotements -

Suite aux forts coups de vent, NATURE SOLIDAIRE va intervenir sur les accotements afin de réaliser des travaux d'entretien et de nettoyage.

La municipalité remercie l'engagement et le travail des agents communaux qui ont œuvré pour le nettoyage de la commune.



La rentrée des classes de septembre 2020 s'est déroulée conformément au protocole sanitaire en vigueur

La rentrée scolaire au Groupe scolaire Jean Richard

Rédigé par Virginie Heulin

Malgré un contexte sanitaire particulier, la rentrée scolaire 2020 s'est bien passée. Le maire Christophe Guinot et des adjoints étaient présents pour veiller à son bon déroulement.

Cette année, la directrice de l'école maternelle, Jessica Labonne, assure l'intérim de la direction de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean-Richard.

**L'école compte 166 inscrits :
51 en maternelle, 115 en élémentaire.**

La directrice prend en charge 26 élèves de petite section et grande section, Marie-Hélène Hervelin 25 de moyenne section et de grande section.

En élémentaire, Julie Dubois 20 CP, Farida Benabdi et Céline Guilbaud 24 CE1, Carole Bobeau 21 CE2, Salomé Bouchereau (remplaçant Pierre Harmegnies) 25 CM1 et Pascal Jude 25 CM1-CM2.

Travaux d'urgence

Des travaux urgents ont été diligentés dans les écoles cet été. La première urgence était le remplacement de plusieurs appareils sanitaires, la révision et la réparation de l'installation électrique.

Moins urgents, mais demandés et utiles, deux interphones ont été mis en place au niveau des portails d'accès. Les gouttières ont également été nettoyées pour éviter les risques de fuite dans la salle de motricité. D'autres tronçons de gouttières, abîmés, seront remplacés dans le cadre de la fin de travaux de la mairie.

Centre de loisirs

Contact : 05.49.09.15.44

Email : centredeloisirs@mairie-bessines.fr

Le Centre de Loisirs accueille votre (vos) enfant(s) durant les périodes de vacances scolaires et tous les mercredis de 13h30 à 18h30.



De gauche à droite : Céline Guilbaud, Farida Benabdi, Carole Bobeau, Julie Dubois, Marie-Hélène Hervelin, Jessica Labonne, Pierre Harmegnies



Pour les travaux de rénovation des écoles, il a été proposé, en commission « bâtiments et travaux » du 29 septembre, de ne pas réaliser le programme prévu.

La municipalité mettra en place une concertation étroite avec les enseignants, le personnel municipal, les représentants de parents d'élèves pour connaître les besoins et définir les travaux à réaliser.

NOUVEAUTÉ

e-Ticket CESU

La commune est affiliée depuis janvier 2020 au ticket CESU numérique.

Pour les bénéficiaires des e-CESU, ce nouveau mode de règlement facilite le paiement en ligne pour de la **garderie et du Centre de loisirs.**

Sélectionner « Commune de Bessines » dans vos intervenants



Lieu-dit de Pierre Levée

Bâti sur une hauteur, Pierre Levée est visible de loin. Sa blanche façade agrémentée d'une tour polygonale du XV^{ème} siècle accolée d'une tourelle en surplomb lui donne fière allure. Tous les Bessinois se sont approprié cette icône comme un des symboles de leur commune.

La seigneurie de Pierre Levée remonte au XV^{ème} siècle. La famille de Chateaufort fut propriétaire jusqu'à la Révolution.

Les propriétaires roturiers apparaitront au XIX^{ème}. En un demi-millénaire le domaine a connu bien des changements qu'il est difficile de conter.

Une tour polygonale du XV^{ème} siècle accolée d'une tourelle en surplomb

L'origine de l'appellation « Pierre Levée » fait débat : menhir ou dolmen pour les uns, qui affirment avoir trouvé une colonne de marbre dans les gravats d'un mur effondré, pour d'autres la construction à l'aplomb de la falaise calcaire serait l'explication.

La présence de souterrains est avérée même si depuis leur fermeture pour des raisons de sécurité l'entrée en a été oubliée. Qu'importe, le rêve perdure.

Construit sur un plan rectangulaire, l'ensemble s'inscrit autour d'une vaste cour que ferment des dépendances. L'existence rapportée d'une archère conforterait cette hypothèse. La mémoire collective rapporte également qu'il existait plusieurs tours.

Si la vocation agricole a laissé des traces métalliques toujours bien présentes ; Jean Richard né en 1921 dans ce manoir y a attaché son nom d'une manière virtuelle. En 1937 la famille Jeanneau achète le logis désormais détenu par Isabelle Abdi-Jeanneau et son mari.

Au fil du temps la seigneurie a été désignée sous différentes appellations adaptées à ses changements de statut. Aujourd'hui la façade a retrouvé un nouveau lustre et le domaine a choisi le nom de « Logis Pierre Levée » comme une marque déposée. Ce baptême se veut un nouveau départ.



« Le patrimoine Bessinois est captivant à plus d'un titre : que cela soit le logis de Pierre Levée, l'église Saint Caprais, les maisons typiques du marais dans le centre bourg ou les anciennes métairies de Chanteloup, sans oublier l'Homme de Bessines.

Pour mieux le comprendre, il faut l'observer.

S'aider des archives municipales et départementales comme l'a fait la section de recherches historiques de Bessines Animation, et des témoignages des habitants.

Se promener en lisière du Marais, au sein de la zone classée Natura 2000, reconnaître les chants des oiseaux grâce au groupe ornithologique des Deux-Sèvres, contempler les plantations des Jardins partagés et les plants d'angélique.

A partir de là, on peut commencer à en parler, à comparer, à émettre des hypothèses parfois confirmées par une trouvaille documentaire.

C'est ce que j'essaie de réaliser depuis les mémorables journées européennes du patrimoine 2018, et pendant l'été 2020, malgré la Covid, en proposant des visites commentées, en collaboration avec le Logis de Pierre Levée et ses propriétaires Isabelle et Mohamed Abdi, l'Association pour la promotion de l'angélique Niort-Marais Poitevin et l'Office du Tourisme de Niort.

Le patrimoine appartient à tous. Il faut détenir les bonnes clés pour mieux en révéler les trésors.

Je suis à la disposition de tous les Bessinois qui auraient des informations ou des souvenirs à transmettre sur les patrimoines de notre commune.



Marie-Laure VIART,
Conférencière nationale.
marielaureviart@gmail.com
06.81.00.18.46

Les haies et les arbres hors boisement : quelques aspects réglementaires

Rédigé par Christophe GUINOT

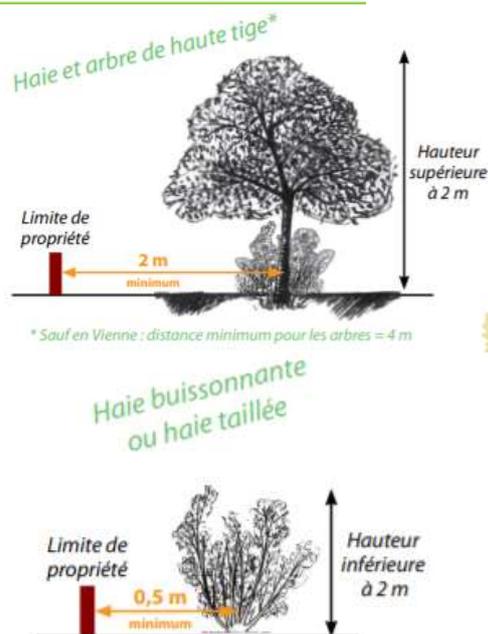
Distance de plantation entre deux propriétés privées : la distance à laquelle il faut placer une plantation par rapport au fonds voisin dépend de la hauteur de celle-ci à taille "adulte".

La haie entre deux propriétaires privés :

L'article 673 du Code Civil régit l'empiètement de la haie sur le fonds voisin (surplomb de branches ou avancée de racines)

"celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches (sur son terrain) lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible."

Source PROM ' HAIES en Nouvelle-Aquitaine



Coronavirus : Pourquoi faut-il se faire vacciner contre la grippe cette année ?

Rédigé par Marie-Madeleine BERTHIER

« Éviter d'encombrer le système de soins »

« Qui sont les personnes à risque »

"Se faire vacciner contre la grippe permettrait d'éviter d'encombrer le système de soins", assure le professeur Marie-Claude Crémieux. En effet, en vous vaccinant, vous limitez le risque d'être contaminé. Les symptômes de la grippe et de la Covid-19 étant relativement similaires, **se faire vacciner contre la grippe permettrait de faciliter les diagnostics**. Cela diminuerait le nombre de cas suspects du coronavirus, et "éviterait aux enfants comme aux adultes d'avoir à faire des tests de façon répétée". Il est "indispensable" de se faire vacciner quand on est une personne considérée comme à risque par les autorités sanitaires.

Il s'agit des plus de 65 ans, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses, ou encore les personnes qui ont dans leur entourage des personnes fragiles. Pour eux, le vaccin est gratuit. Et si vous n'êtes pas convaincu de l'efficacité du vaccin, sachez qu'il permet d'éviter un grand nombre de cas de grippe, mais aussi de diminuer la sévérité et la durée de l'infection si vous l'attrapez quand même. Pour éviter de conjuguer épidémie de grippe et de coronavirus, Marie-Claude Crémieux recommande également de **continuer à respecter les gestes barrières**, qui seront aussi efficaces contre la grippe.

Micro-crèche

L'un des programmes du mandat est d'étudier un projet d'accueil petite enfance.

Marie-Nathalie CLOUP porteuse d'un projet de micro-crèche sur notre commune, va mener une enquête auprès des familles sur les besoins de la population en termes de garde d'enfants.



Une micro-crèche c'est quoi ?

- ☑ Un accueil en petit nombre 10 enfants maximum
- ☑ Une amplitude horaire supérieure à celle des crèches
- ☑ Une charte écologique pour une micro-crèche dite naturelle (matériel, jouets, hygiène bio), respect de l'environnement
- ☑ Une micro-crèche avec un potager, sensibilisation à l'environnement et à la production « maison »
- ☑ Un espace snoezelen: une expérience sensorielle, relaxante qui fait appel aux 5 sens

Parole à Noëlle ROUSSEAU

Tête de liste victorieuse aux élections municipales du 15 mars dernier, j'ai subi un revers le 23 mai dernier lorsque contre toute attente Christophe GUINOT est devenu maire de Bessines par 8 voix pour 6 contre et 5 abstentions. La période de confinement et les envies personnelles ont modifié les trajectoires menées pendant la période électorale.

Malgré tout, je reste une Bessinoise engagée qui continue de défendre de vraies valeurs de solidarité et de loyauté. J'ai le devoir de représenter les électeurs qui ont voté pour ma liste et pour moi en tant que maire.

Aujourd'hui, je suis élue au Conseil Communautaire et j'y représente dignement Bessines parmi les 40 maires des autres communes de l'agglomération,

je suis désignée grande électrice pour voter aux élections sénatoriales, je suis engagée dans l'association Ascobé, je suis membre des commissions Affaires scolaires, Ressources humaines et Communication.



Noëlle ROUSSEAU
Conseillère Municipale

« Ma volonté est de voter justement chaque décision prise par le Conseil Municipal. »

Ainsi, à travers ces différentes fonctions, mon implication reste entière pour veiller sur notre commune.

Par ailleurs il apparaît important de communiquer des informations de qualité au travers du bulletin communal de notre commune.

Mon souhait est que chaque décision prise soit examinée et votée lors des conseils municipaux de façon participative et collaborative pour faire avancer les projets de notre commune.

La parole aux élus de l'opposition



La liste « Bessines avec vous » a eu écho d'un certain nombre d'agissements de Monsieur Le Maire qui vont à l'encontre du rôle d'un maire.

Sans être exhaustif puisque cela aurait été trop long, nous souhaiterions des explications quant à l'envoi de documents destinés au Conseil Municipal qui sont envoyés à des personnes non élues, de proposer d'entretenir des espaces privés par la municipalité, de discuter avec des habitants d'un projet de construction non autorisée à ce jour accompagné d'une personne non élue, de critiquer des habitants auprès de citoyens non élus en citant leurs noms et en proférant des menaces ou encore d'informer certains Bessinois de dossiers municipaux avant même que l'intégralité des élus soient informés.

Que dire également de l'agent technique qui a été recruté à partir du 1^{er} Septembre 2020. Certes Bessines avait besoin d'un agent supplémentaire du fait de l'absentéisme, mais une

nouvelle fois le Conseil Municipal n'en a pas été informé et à priori le centre de gestion n'aurait pas été consulté.

Pouvons-nous savoir ce qu'il en est des deux agents en CDD jusqu'au 31 Juillet au centre de loisirs ?

Nous savons également que jusqu'alors le bulletin communal était en parti rédigé par des personnes extérieures au Conseil, le cabinet noir de Monsieur le Maire !

Au vu de tous ces éléments en notre possession nous pouvons constater que les droits du Conseil Municipal sont bafoués ce qui renforce notre manque de confiance envers vous.

Par conséquent nous ne voterons jamais les délégations au Maire, ni les indemnités. En effet, un élu se doit d'exercer son mandat avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

La liste « Bessines avec vous »

Intervention du Maire :

Il n'est pas habituel qu'un maire intervienne à la suite de la libre expression de l'opposition mais quand la délation remplace l'échange démocratique d'idées, il est temps de dire **stop**.

En effet, les propos des élus de l'opposition ne sont qu'un tissu d'événements anodins présentés comme subversifs, de faits non circonstanciés et de propos mensongers voire diffamatoires à défaut d'avoir été vérifiés. Patrick Thomas a refusé que nous nous en expliquions avant publication. C'est son choix : « Calomnier, il en restera toujours quelque chose ». Quant à ses leçons de morale, il aurait pu se les appliquer à lui-même. J'appelle de mes vœux une opposition constructive porteuse de propositions utiles pour notre commune. Est-ce un impossible espoir ?



Les actions des Associations de Bessines se poursuivent

Des nouvelles d'Ascobé

Rédigé par le Jumelage coopératif Bessines – Ezimé au Togo

Le samedi 3 octobre, pour la 10^{ème} année, les bénévoles de l'association se sont retrouvés, place de la mairie de Bessines.

Comme tous les ans, une benne est mise à disposition, gratuitement par les Etablissements Rouvrau.

« Les Bessinois viennent déposer métaux et ferrailles dont ils veulent se débarrasser. »

La commune de Bessines nous prête son camion benne ce qui permet d'aller récupérer à domicile tous les poids lourds (baignoire en fonte, matériel encombrant et lourd).

L'association récupère ainsi, moyennant l'utilisation de bras costauds, ferraille et métaux. Le bénéfice fluctue en fonction du ramassage. Nous participons également au nettoyage des jardins, garages ... Nous remercions les Bessinois qui participent à cette collecte et patientent jusqu'au ramassage réalisé annuellement, à l'automne.



Présentation de BESSINES ANIMATIONS



Rédigé par Gilbert Baranger Président de BESSINES ANIMATION

L'Association BESSINES ANIMATION a été créée en 1977 et depuis elle n'a cessé de se développer et d'offrir toujours de nouvelles activités pour proposer des distractions et des loisirs aux habitants de BESSINES et des communes proches.

« Des activités tous les jours et pour tous les âges »

Malgré les contraintes sanitaires actuelles, nous avons souhaité maintenir des activités pour nos adhérents dans le strict respect du protocole sanitaire mis en place pour faire face à l'épidémie de COVID19 selon les décrets en vigueur. Malheureusement, les spectacles, les concerts, les sorties et autres manifestations que nous proposons habituellement sont annulées. Certaines activités régulières qui s'adressaient notamment à des enfants sont actuellement mises en sommeil mais cependant une nouveauté est proposée.

En remerciant la municipalité de nous donner l'occasion de faire découvrir notre association, nous vous invitons à nous contacter ou découvrir notre site pour plus d'information.

NOUVEAUTÉ

ATELIER INFORMATIQUE

Une nouvelle activité pour améliorer ses connaissances en informatique pourrait être mise en place à raison de 2h par semaine si nous avons un nombre de participants suffisants. Un animateur répondrait aux demandes des intéressés en prodiguant des conseils de bonnes pratiques dans un but d'apprentissage collectif et de découverte.

L'atelier aurait lieu dans la salle informatique de la bibliothèque, où chacun avec son ordinateur portable personnel pourrait s'y connecter. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à répondre au sondage en ligne accessible depuis le site internet de Bessines Animation.

Plus de renseignements :

bessines.animation@gmail.com

05.49.09.13.06

<https://bessinesanimation.wixsite.com/bessines-animations>

Manifestations et Réunions

Décembre (sous réserve)

4 Décembre : Marché de Noël de l'APE



En concertation avec les Présidents des associations et la Municipalité, toutes les manifestations prévues en intérieur sur le dernier trimestre sont ajournées.

Enquête logement 2020

Le ministre chargé du logement réalise, au 4^{ème} trimestre 2019 et pendant l'année 2020, une enquête sur le logement en France métropolitaine.

L'enquête a pour objectifs d'offrir une photographie complète et précise du parc de logements en France métropolitain et de ses conditions d'occupation : indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc...

Dans notre commune, quelques logements seront sollicités. Un enquêteur ou une enquêtrice de la Société IPSOS muni(e) d'une carte officielle l'accréditant sera chargé(e) d'interroger les ménages les occupant. Cette enquête sera réalisée dans le strict respect des conditions sanitaires actuelles. Pour toute information complémentaire : <https://www.enquete-logement2020.fr>

Service et appel gratuits : 0 800 970 674

Constitution de 8 commissions

Commission travaux :

Stéphanie BEAUCHARD, Bernadette EYMARD, Laurence GOUBAND, Roland LE DRÉO, Dimitri SAUVAGE, Patrick THOMAS

Commission finances :

Marcel BOEUF, Romain BRANGER, Frédéric FROMENT, Patrick THOMAS

Commission développement économique :

Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Bernadette EYMARD, Frédéric FROMENT, Roland LE DRÉO, Grégory PREUSS, Patrick THOMAS

Commission affaires scolaires :

Stéphanie BEAUCHARD, Marjorie CHARLES-BERLIOZ, Virginie HEULIN, Grégory PREUSS, Noëlle ROUSSEAU

Commission ressources humaines :

Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Caroline CALVEZ, Virginie HEULIN, Noëlle ROUSSEAU, Dimitri SAUVAGE

Commission vie associative :

Bernadette EYMARD, Frédéric FROMENT, Serge GELIN, Gregory PREUSS

Commission communication :

Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Marcel BOEUF, Caroline CALVEZ, Grégory PREUSS, Noëlle ROUSSEAU

Commission environnement :

Marjorie CHARLES-BERLIOZ, Frédéric FROMENT, Virginie HEULIN

Termites à la Cité Montamisé et à l'Allée Bain des Canes

Une réunion d'information, à la demande des riverains, a été organisée par le Maire le 28 octobre 2020 en présence des propriétaires, d'une entreprise de diagnostic (ADN79) et d'une entreprise de traitement (SAPAC)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Compte tenu de la situation actuelle liée au virus Covid19 et afin d'éviter sa propagation, il est important de respecter les mesures suivantes:

- Une personne à la fois dans l'enceinte de la mairie
- Masque obligatoire

Informations
**Coronavirus
COVID-19**

Mairie de Bessines
05.49.09.10.64

Lundi et mercredi : 8h45-12h00 | 15h45-17h45
Mardi : 8h45-12h00
Jeudi : Fermée
Vendredi : 8h45-12h00 | 15h45-17h30
Samedi : 9h00-11h45

Publication

Directeur de publication :

Christophe Guinot

Rédaction, conception et réalisation :

Commission Communication Alice Ardy, Marie-Madeleine Berthier, Marcel Boeuf, Caroline Calvez, Grégory Preuss, Noëlle Rousseau

Edition : Mairie de Bessines

Tirage : 900 exemplaires

Edition : 28 octobre 2020

